

II. Commission du Développement Économique et de l'Aménagement du Territoire.

M. LEMARE. - ... *Présentation...*

M. le président. - Merci. Je me réjouis que l'on ait pu parvenir à un accord avec le Conseil régional sur la proposition d'une convention entre le Département et la Région, puisque ce sont vraiment des actions très concrètes qui nous sont proposées.

Notamment, par rapport au montant de 4 M€ initialement proposé, nous avons réussi sensiblement à remonter l'enveloppe, puisque nous étions à 14 M€ à la suite des rencontres que j'ai eues avec Michel Sapin.

Serge Fauve...

M. FAUVE. - Je lis, dans le projet de convention avec la Région, ce dont ne nous a pas parlé notre collègue, à l'article II «financement» : «*Au titre du volet routier de la convention 2000-2006, le Département se voit dans l'obligation de retarder l'opération suivante : RD 955 - Déviation de Châteaudun (opération de déviation de Saint-Denis-les-Ponts) au vu de contraintes archéologiques et environnementales fortes.*»

Je ne comprends pas ce que veut dire «*au bénéfice de la période 2007-2013*». On reporte ou on supprime les budgets ?

A-t-on une planification ? En 2004, il avait été annoncé, lors des cantonales, que, si cela ne se faisait pas, c'est parce que le conseiller général ne faisait pas ce qu'il fallait. C'est vous qui aviez annoncé cela, monsieur le président, sur le terrain. On en est toujours au même point aujourd'hui !

Chaque fois, je vous reposerai la même question, pour vous montrer que le conseiller général, 3 ans après, s'y intéresse toujours.

Les prochaines élections pour moi sont en 2011 ; donc, cela nous laisse un peu de temps !

M. le président. - Ce sont des conventions qui portent sur la période 2007-2013. Le Conseil régional nous a demandé de ne retenir que les opérations pour lesquelles on avait la certitude d'avoir des crédits de paiement sur la période.

Au regard de la période 2007-2013, et compte tenu des contraintes environnementales et archéologiques sur la RD 955, on a, très objectivement, peu d'espoir que cette opération puisse se réaliser. C'est la raison pour laquelle on ne l'abonde pas.

Il faut qu'on soit libérés des contraintes environnementales et archéologiques. Donc, pour l'instant, on retarde cette opération.

M. FAUVE. - Donc, il faudrait que vous annonciez clairement aux habitants de Saint-Denis-les-Ponts qu'*a priori* la déviation ne va pas se faire avant 2013. C'est cela que j'entends ?

M. le président. - On leur dira.

M. FAUVE. - Que ce soit bien le Conseil général qui décide cela.

Personnellement, je m'y oppose. Je ne vois pas pourquoi, en fonction de contraintes archéologiques, on ne pourrait pas continuer comme ailleurs. Il n'y a aucune raison de retarder un projet de 5 ans pour cela. Vous vous rendez compte ? C'est un projet qui a démarré il y a déjà 10 ans. On n'a pas bricolé grand-chose aujourd'hui. Les terres sont achetées, les remembrements sont faits et vous êtes en train d'annoncer, comme cela, sans autre souci, alors que tout le monde attend et qu'on annonce le début des travaux tous les 3 mois pour le mois suivant, que cela ne va pas se faire avant 2013 ?

M. le président. - Au moins au regard des demandes de décaissement vis-à-vis de la Région, des financements régionaux. On ne sollicitera pas la Région à ce titre-là. C'est écrit clairement dans la convention.

On est maîtres d'ouvrage des opérations. Cela ne nous interdit pas... Là, c'est une convention financière avec la Région. C'est l'article II : «*financement*». Cela veut dire qu'on ne va pas solliciter la Région à ce titre pour la période 2007-2013.

M. FAUVE. - On l'avait inscrit au contrat précédent. Je demande vraiment que vous le conserviez. Je vous invite à une réunion à Saint-Denis-les-Ponts pour que vous expliquiez aux élus et aux riverains que vous ne pouvez pas mettre en œuvre ce projet.

M. le président. - Je suis à 150 % d'accord pour maintenir la demande au titre du financement de la Région. Simplement, la Région a une méthode -puisque vous voulez aller jusqu'au fond des choses, on va les expliquer- assez hallucinante.

On a une convention et on a eu des avenants ensuite, lesquels avenants prévoyaient notamment un certain nombre d'étalements de paiements à la demande de la Région, des échéanciers, des calendriers de crédits de paiement.

La présente convention est arrivée à son terme. Donc, on a demandé à renégocier une convention 2007-2013.

Mais c'est une méthode un peu étrange : un engagement a été pris, avec notamment un échéancier de paiement négocié à la demande du Conseil régional en 2006, donc il y a 1 an, et on nous demande aujourd'hui de prélever sur notre enveloppe 2007-2013 les crédits de paiement de la présente convention.

Cela me paraît une méthode, en termes d'engagement contractuel... On irait devant le tribunal administratif -je connais la jurisprudence par rapport au Conseil général de Languedoc-Roussillon- je pense que l'on gagnerait, mais ce n'est pas mon esprit d'aller au contentieux.

Concrètement, si vous voulez vous associer pour demander qu'en plus des 14 M€ on ait les crédits de paiement antérieurs, je suis tout à fait d'accord.

M. FAUVE. - Pour cette opération-là, oui, je vous le demande.

M. le président. - Pour toutes. Pourquoi pour celle-là uniquement ?

M. FAUVE. - Parce que je vois ici qu'on ne parle que de celle-là.

M. le président. - Si vous voulez que l'on ait 14 M€ plus les 5,2 M€, je suis d'accord.

M. FAUVE. - Je souhaite que l'Assemblée s'associe à moi. Claude Térrouinard...

M. le président. - Demandez au Conseil régional de rajouter 5 M€. Je suis d'accord.

M. FAUVE. - Il faut rajouter les 5 M€ pour Saint-Denis-les-Ponts. C'est indispensable.

M. le président. - Il y a deux solutions : soit on ne signe pas...

M. JAULNEAU. - Que recouvrent les 8,4 M€ de l'avenant financier ?

M. le président. - Les autres opérations.

Écoutez la méthode, tout de même, parce que je ne sais pas si vous avez très bien compris.

On avait signé une convention et, ensuite, on a eu des avenants annuels. En 2006, le Conseil régional nous a dit : « Pour des questions de budget, nous avons besoin d'avoir un échéancier de paiement ». On a signé un avenant en 2006.

Là, on doit re-signer une convention en 2007. Au lieu de signer, selon la règle définie par le Conseil régional, sur la base des précédentes conventions revalorisées, on nous a dit : « Vous re-signez sur la base des précédentes conventions, mais vous défalquez les crédits de paiement de la précédente convention ».

C'est aussi simple. Cela veut dire que, concrètement, on se retrouvait avec rien du tout.

La Région nous a dit : « Enlevez les opérations pour lesquelles vous n'êtes pas certains d'avoir des décaissements pendant cette période ».

Si vous avez plus d'influence que moi pour obtenir des montants supplémentaires, je m'y associe des deux mains.

M. FAUVE. - Il s'agit de respecter les engagements. Je souhaite que la déviation de Saint-Denis-les-Ponts, comme vous l'avez toujours promis depuis 10 ou 15 ans aux habitants et comme on laisse penser qu'elle va démarrer toujours incessamment sous peu, soit réalisée, avec ou pas les subventions de la Région.

S'il faut que l'on prenne une motion ensemble pour que la Région respecte ses engagements...

M. le président. - Je vais écrire à Michel Sapin en lui donnant notre accord sur les financements qu'il souhaite apporter ici à hauteur de 14,610 M€, mais, par ailleurs, en demandant qu'au titre de la précédente convention les opérations routières retenues, dont celle de Saint-Denis, puissent continuer à être financées. Je suis complètement d'accord.

Didier Wisselmann...

M. WISSELMANN. - Une précision pour répondre à M. Jaulneau.

Dans les 8 M€, vous avez des opérations qui sont d'ores et déjà engagées ou sur le point de l'être (déviation d'Ormoy, 1^{ère} tranche de Gallardon, Nogent-le-Roi, etc.), qui ne présentent pas ce caractère délicat que l'on a découvert avec le diagnostic archéologique, puisque l'éperon à Saint-Denis-les-Ponts présente un peuplement ininterrompu depuis l'aube de l'humanité, et le risque archéologique a été qualifié de « critique » ou « sévère », je ne sais plus. Donc, on va, à mon avis, devant de grosses difficultés.

A partir du moment où c'étaient des crédits défalqués purement et simplement de l'enveloppe initiale, qui ramenaient cette dernière à un montant ridicule, de l'ordre à peine d'un contrat d'agglomération : 4 M€ et quelques, il a fallu en conscience se dire : « Là, on va avoir une difficulté qui nous empêchera d'engager cette opération routière de manière extrêmement rapide, contrairement aux autres ; donc, celle-ci se fera sans faire appel aux crédits régionaux ».

Cela ne veut pas dire qu'elle ne se fera pas, mais il va falloir se poser la question de savoir si le risque archéologique est tel qu'il peut remettre en question le principe même ou si, ma foi, on fouillera et puis « vogue la galère » !

On en est là. Ce n'est pas un oubli de principe du projet : c'est la possibilité de récupérer 5 M€ au titre de la convention Région-Département.

M. FAUVE. - Le risque archéologique *a priori* était juste au niveau du rond-point du cimetière à l'entrée de Saint-Denis-les-Ponts, et non sur l'ensemble du tracé.

M. WISSELMANN. - Non, il n'est pas sur l'ensemble du tracé, mais sur l'éperon.

M. FAUVE. - Il est juste sur un rond-point ; donc, on peut passer un peu à droite ou un peu à gauche, mais cela ne remet pas en cause aujourd'hui la réalisation de 80 % du projet. Après, on pourra revoir la position sur un dernier point éventuellement ou au moins faire des fouilles sur le dernier point, mais on peut démarrer toute une partie de ce projet allant de la nationale 10 jusqu'au rond-point dit « Leclerc » aujourd'hui sans que cela pose de souci à personne.

Cela me surprend un peu tout de même.

M. WISSELMANN. - Le travail que l'on fera sur cette déviation se fera simplement sans les crédits de la Région. Ce n'est pas un problème. C'est un choix politique.

On était sous pression parce qu'il fallait rendre très vite notre copie dans le cadre de la préparation de la convention Région-Département. On a regardé ce qui, dans le volet routier en question, était le moins susceptible de démarrer vite et, en l'occurrence, c'était la déviation de Saint-Denis-les-Ponts, mais cela ne présage pas de la décision finale, qui nécessitera certainement une étude complémentaire, soit pour passer ailleurs, soit pour faire autrement, soit pour fouiller quand même, etc.

M. FAUVE. - Je m'abstiendrai.

M. le président. - Cela n'enlève rien au désaccord de fond que j'ai avec le président du Conseil régional sur la méthode qui consiste, sur un contrat qui ouvre en 2007, à défalquer des crédits du précédent contrat.

Encore une fois, si l'on peut obtenir 5 M€ de plus, je suis complètement d'accord.

Théoriquement, le principe, c'est l'enveloppe antérieure un peu revalorisée et, là, on nous donne l'enveloppe et on nous dit : « Puisque vous n'avez pas, sur cette opération de Saint-Denis-les-Ponts, encore engagé les crédits, on vous les défalque ».

M. WISSELMANN. - Ce sont les derniers crédits routiers régionaux. Après, c'est le décroisement total : il n'y en n'aura plus.

M. le président. - La Région ne participera plus aux routes.

M. WISSELMANN. - Il restera 1,5 M€ sur les routes nationales transférées. Ce sera la dernière participation régionale.

M. le président. - Avec la nouvelle convention, il n'y aura plus de crédits routiers.

Cela dit, je veux bien réécrire.

Les élus du département du Cher, toutes tendances politiques confondues, ont protesté contre le fait qu'on leur défalque les crédits routiers.

Jacky Jaulneau...